

Le contrat de confiance

Le contrat de confiance est une convention morale entre trois parties : le Club, les Parents et l'Enfant, dans laquelle chacune s'engage sur des actes, des comportements sociaux, civiques et humains. **L'objectif commun est l'épanouissement de l'enfant.**

Engagements du Club :

- Respecter la Charte de l'école française de mini-basket ;
- Assurer des entraînements et des rencontres avec un encadrement compétent ;
- Fournir tout le matériel nécessaire à la pratique du basket ;
- Faire progresser l'enfant à son rythme ;
- Privilégier le jeu sur l'enjeu ;
- Dialoguer, informer et associer les parents à la vie du club en les formant aux diverses responsabilités qui entourent l'activité des enfants.

Engagements des Parents :

- Avoir un comportement responsable et exemplaire en toute situation ;
- Respecter les horaires, les entraîneurs, les adversaires, les officiels ;
- Prévenir les entraîneurs en cas d'absence ;
- Proposer ses compétences au service du club (apprendre à tenir une table de marque, gérer les goûters, participer au transport des joueurs, partager des photos, ...);
- Encourager tous les enfants pendant les rencontres, apprécier les beaux gestes des joueurs, partenaires comme adversaires ;
- Privilégier le jeu sur l'enjeu.

Engagements des Enfants :

- Se conformer aux règles du jeu ;
- Refuser toute forme de violence et de tricherie ;
- Respecter tous les joueurs, partenaires comme adversaires ;
- Etre à l'écoute des entraîneurs, des arbitres, des dirigeants ;
- Respecter les locaux et le matériel ;
- Ne pas sortir d'un gymnase sans la présence d'un parent responsable ;
- Dire bonjour et au revoir ... avec le sourire !

